

NERONDE.COM

Numéro 88

Bulletin Municipal trimestriel

3ème trimestre 2018



« Les 48 heures de la création ... jusqu'au bout des branches » du 9 au 11 novembre.

Tous nos remerciements à l'association « de Fil en Canette » qui dans le cadre de cette opération a décoré un arbre que l'on peut admirer place du Palud.

Les prises de vue seront effectuées par le photo club de Feurs en vue d'une exposition qui aura lieu à Bussières (ancien atelier Linder) pendant les « 48 heures de la création (8 au 11 novembre)

Toutes nos félicitations et encouragements aux couturières de l'association

« De Fil en Canette »

Le Maire Gérard MONCELON

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 09 juillet 2018

Présents: G. Moncelon, J. Botheron, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard,

J. Padet

Absent avec excuse: X. Reynard (procuration à J. Botheron) Absent: E. Zgainski

Secrétaire de séance : J. Botheron Date de la convocation : 3 juillet 2018

Conseil Municipal du 08 mai 2018

Approbation du compte-rendu - Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Conseil Municipal du 09 juillet 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- •délibération Solidarité Pommiers en Forez
- •délibération France / Domaines Commune de Néronde (complément biens sans maîtres) Approbation de l'ordre du jour -

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Projet « Compteurs Communicants Gaz »

Suite à la présentation par M. Berthet de GRDF de ce projet qui concerne l'exploitation des consommations de gaz par une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels , il est précisé que la commune de Néronde fait partie des 9 500 communes de France qui vont être équipées de cette nouvelle technologie innovante.

Après avoir entendu cette présentation et après délibération le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

En application du décret N° 95-635 du 6 mai 1995, M. le 1^{er} Adjoint présente le rapport établi pour l'exercice 2017 par le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY). Ce rapport est disponible sur le site internet www.services.eaufrance.fr et au secrétariat de la mairie.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au décret du 2 mai 2007, M. le 1^{er} Adjoint présente le rapport établi par la commune au titre de l'exercice 2017 permettant l'information des usagers.

Ce rapport est disponible sur le site internet <u>www.services.eaufrance.fr</u> et au secrétariat de la mairie. Approbation du RPQS 2017 assainissement collectif :

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au décret du 2 mai 2007, M. le 1^{er} Adjoint présente le rapport établi par la commune au titre de l'exercice 2017 permettant l'information des usagers.

Ce rapport est disponible sur le site internet <u>www.services.eaufrance.fr</u> et au secrétariat de la mairie. Approbation du RPQS 2017 assainissement non collectif :

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Complément d'informations sur la division de la parcelle cadastrée AH180 (préau de l'ex HLM Le Grand Jardin)

Suite à la division de la parcelle cadastrée AH180 (délibération N° 26/2018 du 28 mai 2018), la parcelle AH 183 d'une contenance de neuf centiares est cédée à M. Venet.

La cession est opérée en la forme administrative et à l'Euro symbolique avec le concours du cabinet Dussaud-Pagnon de Montrond-les-Bains. L'intégralité des frais sera supportée par la commune de Néronde. Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont prévus au budget.

L'aval du Conseil Municipal est requis. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve la cession ci-avant explicit1

Approuve la désignation de M. Jean Botheron 1^{er} Adjoint et de lui conférer tous pouvoirs quant à représenter la commune au titre de l'acte passé en la forme administrative nécessaire à la présente acquisition,

Approuve l'habilitation conférée à M. le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,

Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

<u>Délibération approuvant l'incorporation de parcelles dans le domaine privé de la commune</u> (Biens sans Maître)

Il s'agit des parcelles AC 11, AC16, AC17, AC 31 faisant partie de la succession Chat/Brousse, et détenus en indivision par Mme Chat et M. Brousse.

La part de Mme Chat (décédée depuis plus de 30 ans) est appréhendée comme « Bien sans Maître »

Vu l'arrêté N° 31/2017 en date du 12 décembre 2017 de M. le Maire portant constat de la situation de biens présumés sans maître,

Le (ou les) propriétaire ne s'étant pas fait connaître dans la période de 6 mois après la publication de l'arrêté N° 31/2017

Considérant qu'il importe d'approuver l'incorporation des dites parcelles dans le domaine privé de la commune.

Considérant que cette incorporation sera précisée par arrêté, que l'intégralité des frais sera supportée par la commune de Néronde, que les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont prévus au budget, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve l'incorporation des dites parcelles dans le domaine privé de la commune,

Dit que cette incorporation sera précisée par arrêté, que l'intégralité des frais sera supportée par la commune de Néronde et que les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont prévus au budget,

Approuve le concours du cabinet Dussaud-Pagnon de Montrond-les-Bains quant à l'accomplissement des formalités requises en pareille matière

Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

<u>Délibération France / Domaines – Commune de Néronde (complément biens sans maîtres)</u>

Il s'agit des parcelles AC 11, AC16, AC17, AC 31 faisant partie de la succession Chat/Brousse, et détenus en indivision par Mme Chat et M. Brousse.

La part de M. Brousse (décédé depuis moins de 30 ans) est détenue par le service France-Domaine qui propose de la vendre à la commune.

La valeur totale des parcelles est estimée à 2239€. Le montant de l'achat, par la commune, de la part de M. Brousse sera donc de 1119,5 €.

L'achat à France-Domaine est opéré en la forme administrative avec le concours du cabinet Dussaud-Pagnon de Montrond-les-Bains. L'intégralité des frais sera supportée par la commune de Néronde. Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont prévus au budget.

L'aval du Conseil Municipal est requis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve l'achat de la part de M. Brousse détenue par le vendeur France-Domaine

Approuve la désignation de M. Jean Botheron 1^{er} Adjoint et de lui conférer tous pouvoirs quant à représenter la commune au titre de l'acte passé en la forme administrative nécessaire à la présente acquisition,

Approuve l'habilitation conférée à M. le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,

Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Motion adoptée par le comité de bassin Loire-Bretagne

Le comité de bassin Loire-Bretagne élabore actuellement le 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau (pour notre commune, il s'agit d'aides financières pour les travaux d'assainissement, alimentation eau potable, etc.).

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10^e programme. Le montant des aides accordées par l'agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25 %.

Le comité de bassin a rédigé une motion qui exige que des solutions soient trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soit maintenue à son niveau.

Cette motion sera transmise au Premier Ministre, au Ministre de la transition écologique et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Subvention cantine

M. le Maire donne lecture, d'un courrier émanant du bureau de la cantine scolaire, demandant le renouvellement de subventions.

Il s'avère qu'aucune subvention n'avait été demandée par le bureau de la cantine depuis 2014.

Après débat, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière de 450 € pour la cantine.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Validation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La création de la Communauté de Communes de Forez-Est entraîne l'application du régime de la fiscalité Professionnelle Unique pour l'ensemble des 49 communes qui la composent.

La Communauté de Communes de Balbigny relevait du régime de la fiscalité Additionnelle. Sa fiscalité professionnelle étant désormais perçue par l'EPCI, des attributions de compensation doivent être versées aux 13 communes.

Conformément à l'article 1609 du code général des impôts, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie et a validé, le montant de ces Attributions de Compensation. Pour la commune de Néronde ce montant annuel s'élève à 110 851 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la CLECT présenté par M. le Maire.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Redistribution du temps de travail des agents communaux suite au départ à la retraite de Mme Anne-Marie Préaud.

Mme Anne Marie Préaud, agent d'entretien a guitté son service le 30/06/2018.

Compte tenu des baisses de dotation de l'état, du non renouvellement des contrats aidés : deux à l'école et deux au service voirie ; ces emplois sont maintenant financés à 100 % par le budget communal au lieu de 30 % et afin d'augmenter au minium le budget de fonctionnement ainsi que la pression fiscale, M. le maire propose de redistribuer son temps de travail sur les emplois existants en augmentant leur temps de travail.

✓ Mme Françoise Vial, secrétaire de Mairie prendra en charge la gestion des salles communales, son temps de travail passera à 32 h par semaine avec un changement d'échelon (9^e échelon) à partir du 1^{er} septembre 2018.

√Mme Claude Vial : contrat de 24h par semaine (annualisé) : assistante maternelle, accueil périscolaire, garderie et service mairie petit ménage.

✓ Mme Caroline Bertin : contrat de 26 h par semaine (annualisé) : assistante maternelle, entretien mairie + les salles communales.

Après discussion cette proposition est validée à l'unanimité des présents et représentés

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Solidarité Pommiers en Forez

M. le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'association des Maires Ruraux de la Loire, concernant les difficultés rencontrées par la commune de Pommiers en Forez.

Après débat, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à la commune de Pommiers une aide financière de 150 €.

Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour

Questions diverses

Xavier Reynard

Signale que la convention pour l'utilisation du gymnase du Lycée P. Coton par les élèves de l'école primaire a été approuvée par le Conseil d'Administration le 25 juin 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Prochain Conseil Municipal lundi 17 septembre 2018 à 20 h

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Rappel:Travaux d'aménagement du bourg

Les personnes dont les habitations bordent la future zone de travaux (Grande Rue, rue du Père Coton, place du Plâtre) et qui sont intéressées par un branchement au gaz doivent se renseigner au secrétariat de mairie qui regroupera les demandes.

Communiqué de la Communauté de Communes de Forez-EST (CCFE)

A partir de mi-novembre jusqu'à fin décembre, tous les foyers de notre commune seront invités à répondre à une enquête destinée :

- ·à renseigner et mettre à jour la base de données du service déchets
- •à expliquer à chacun les nouveaux services et leur changement à partir du 1er janvier 2019
- •à remettre à chacun les premiers documents de communication

Durant cette période des personnes mandatées par la CCFE se présenteront dans chaque foyer pour expliquer cette enquête.

Un des principaux changements en 2019 de la collecte des ordures ménagères sera la fréquence de ramassage qui s'effectuera tous les 15 jours.

Association ADMR de BALBIGNY

Les Associations locales ADMR de Balbigny emploient 40 salariés.

Elles ont aidé environ 320 personnes ; 33 000 heures d'intervention ont été réalisées sur les 17 communes du secteur en 2017

L'ADMR apporte un soutien de la naissance à la fin de vie.

DES PROFESSIONNELS INTERVIENNENT AUPRES:

⇒ Nos Emplois

. Des Familles :

-pour aider les parents lors d'un événement familial (naissance, maladie, ...)
-pour la garde d'enfants à domicile pour concilier vie familiale et professionnelle

• Des personnes âgées ou handicapées :

-pour les aider au quotidien (repas, accompagnement, ménage, ...), Portage de repas, Téléassistance Filien
-pour leur apporter les soins médicaux nécessaires grâce au SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile)



Nos Services

PORTAGE DE REPAS

• Du tout public :
Pour l'entretien du logement



NEVOLE ADMR Une mission passionnante Pourquoi pas vous ?

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du **lien social** et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences et du temps que vous souhaitez consacrer à l'Association

- Accueillir des personnes, les écouter, participer à l'évaluation des besoins et à leur évolution
 - Coordonner la communication locale
 - Coordonner la gestion du personnel Et bien d'autres missions...
 - L'association ADMR de BALBIGNY compte déjà 14 bénévoles

Pour en savoir plus sur nos services nos emplois ou nous rejoindre en tant que bénévole, contactez-nous : ADMR de BALBIGNY – Maison des Services

34, route de Roanne 42510 BALBIGNY Tél. 04.77.28.18.54.

@ sadavid@balbigny.admr.fede42.org

MANIFESTATIONS 3ème TRIMESTRE 2018



Le 19 juin, quelques marcheurs des Pas Coton se sont donné rendezvous pour une matinée de nettoyage des chemins afin de rendre accueillant le potentiel des 18km de chemins balisés répartis en 3 circuits.

Le 6 juillet s'est tenu le traditionnel barbecue des Pas Coton. Après une marche sur les chemins de Néronde, les participants ont joyeusement terminé la soirée. Blog de l'association : http://lespascoton2012.over-blog.com/



14 juillet

Par ce bel après-midi d'été, après le concours organisé par la Société de pêche, un copieux repas et une belle animation musicale ont réuni une nombreuse assistance.





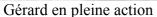
Le feu d'artifice, offert par la municipalité, a conclu de belle façon cette agréable journée.

Samedi 28 juillet

Challenge Dus DAUPHIN organisé au stade par la Société de Boules.

Grands gagnants : Georges RHODAMEL et Pierre DUMAS









12 Août

C'est à Néronde que s'est terminé le festival de musique de chambre des Montagnes du Matin.

Une nombreuse assistance était présente dans notre église pour écouter et applaudir les talentueux musiciens de l'association

Jeux d'ensemble.

26 Août
Beaucoup d'exposants et de chineurs sous le soleil, beau succès pour le vide grenier organisé par l'ADN







Début septembre Rentrée de l'école Des plus petits aux plus grands, les enfants ont repris le chemin de l'école. C'est en tout 42 enfants qui suivront les classes de Carole Mathé et d'Aline Mollard, avec la présence des aides maternelles Claude Vial et Coralie Bertin.

Rentrée des lycéens.

C'est maintenant une tradition, les nouveaux élèves entrant au lycée Pierre Coton découvrent notre village sous la conduite des membres de l'ADN. L'après-mdi a été agréable et s'est terminé par un sympathique goûter offert par la municipalité.





Septembre Le but d'honneur de la Société de Boules : Les finalistes du dimanche matin C'est Olivier PONCET qui a remporté brillamment ce but d'honneur



29 Septembre

Enfin cette année le soleil était au rendez-vous pour la chasse au trésor organisée par l'Amicale Laïque. Les nombreux participants ont essayé de résoudre les énigmes afin d'obtenir les indices nécessaires à la découverte du trésor et les enfants se sont partagés les pièces en chocolat qu'il contenait. Quel bel après-midi!

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 4ème TRIMESTRE 2018

Dimanche 7 Octobre Loto des Caisses à Coton

Samedi 14 Octobre Classes en 8

Jeudi 31 Octobre Fermeture de la pêche

Samedi 1er Décembre Banquet du CCAS

Samedi 8 Décembre Illuminations du village

Du vendredi 9 au dimanche 11 Novembre 2018 48 H de la Création



Association Jeux d'Ensemble

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06
Animateur de réalisation et de publication :
Commission « Culture et Communication » si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.
Ne pas jeter sur la voie publique